



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 février 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 28

Représentés : 5

Absents : 8

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Corinne DUDU, M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Marianne MORSLI, M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

#### **N°2023/02/28/10 – Construction d'un bassin de stockage-restitution de 300 m<sup>3</sup> à Mogneneins : dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles R 423-1 et R 421-23 (f), portant sur les travaux, installations et aménagements soumis à déclaration préalable,

Vu le projet de création d'un bassin de stockage-restitution de 300 m<sup>3</sup> à l'entrée du site de la station d'épuration de Mogneneins,

Compte-tenu que la hauteur d'affouillement du bassin de stockage-restitution est supérieure à 2 mètres et que sa superficie est supérieure à 100 m<sup>2</sup> et nécessite donc le dépôt, auprès de la Mairie de Mogneneins, d'une Déclaration Préalable (DP),

Vu l'avis favorable de la Commission Assainissement du 8 février 2023 sur la réalisation des formalités de Déclaration Préalable (DP),

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré**

**A l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Président à déposer, à la Mairie de Mogneneins, la Déclaration Préalable nécessaire à la construction d'un bassin de stockage-restitution de 300 m<sup>3</sup> à Mogneneins.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 février 2023

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX